

Convention collective nationale
des **COMMERCES DE GROS**
(CCN N°3044)



COMMERCE DE GROS
ET INTERNATIONAL

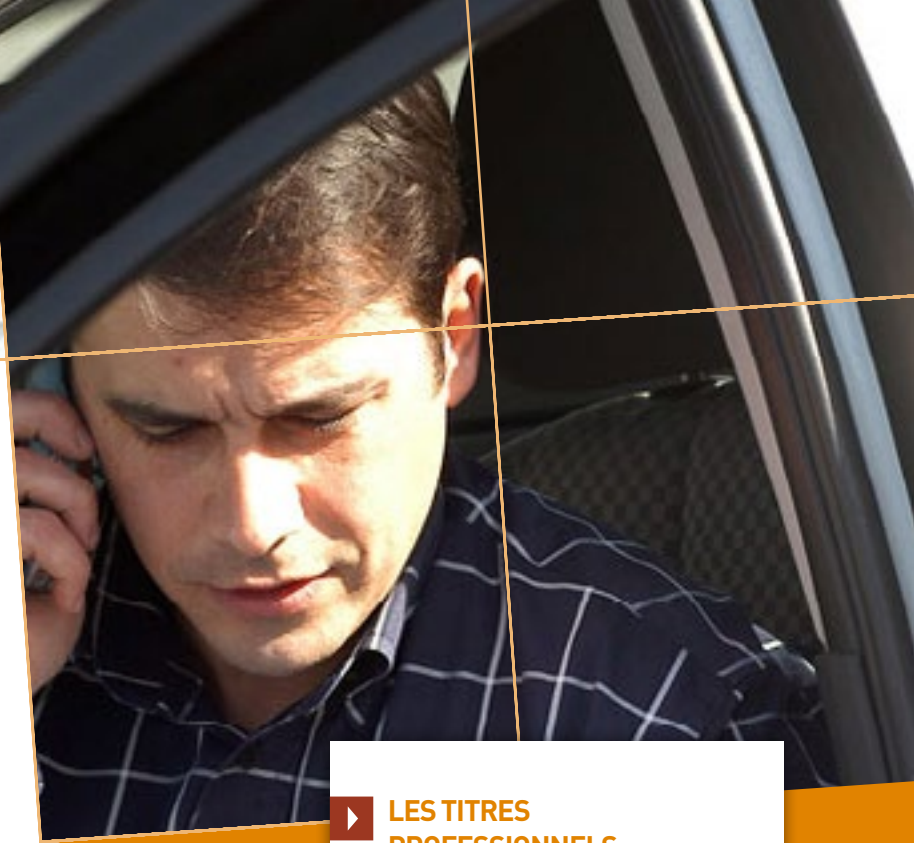
SIMPLIFIER LA FORMATION
FACILITER L'EMPLOI



Attaché commercial
Vendeur télévendeur
Chauffeur-livreur
Magasinier
Manager de proximité

**Professionalisez
et qualifiez les salariés**

**Les certifications professionnelles
pour vos métiers**



Le développement des parcours de formation certifiants constitue un enjeu majeur pour les partenaires sociaux des Commerces de gros. Réponse clé aux besoins en qualifications des entreprises et de sécurisation des parcours professionnels des salariés, les certifications professionnelles sont en effet un levier incontournable d'évolution des compétences, mobilisables pour favoriser la promotion des collaborateurs de l'entreprise ou faciliter le recrutement sur des emplois ciblés de la profession.

D'où la volonté de la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP) des commerces de gros de dresser un panorama opérationnel des certifications professionnelles les plus pertinentes sur cinq métiers prioritaires dans la branche : Attaché commercial, Chauffeur-livreur, Magasinier, Vendeur-télévendeur et Manager de proximité.

Parmi les centaines de certifications enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), la CPNEFP a ainsi sélectionné 22 titres à finalité professionnelle, complémentaires des certificats de qualification professionnelle (CQP) de la branche. Sélection opérée à partir de deux critères : l'adéquation des objectifs pédagogiques avec les métiers du secteur et la couverture nationale des organismes de formation.

▶ **LES TITRES PROFESSIONNELS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL - DGEFP, PAS À PAS**

Le titre professionnel est composé d'une ou plusieurs unités représentant chacune un ensemble de compétences, aptitudes et connaissances, appelées Certificats de Compétences Professionnelles (CCP). Cette formule permet une acquisition progressive du titre, CCP par CCP.

Le titre complet doit être obtenu dans un délai de 5 ans à compter de la date d'obtention du 1^{er} CCP.

▶ **TITRES, CQP : DES ATOUTS PARTAGÉS POUR L'ENTREPRISE ET LES SALARIÉS**

Les titres à finalité professionnelle et les CQP cumulent **plusieurs avantages, pour l'entreprise et pour le salarié :**

- Un moyen d'élever le niveau de qualification et donc de renforcer la qualité des prestations clients.
- L'opportunité de fidéliser les salariés et de valoriser leurs savoir-faire.
- Une organisation souple, ajustée à la réalité de l'entreprise et au profil du collaborateur.
- A la clé, le maintien dans l'emploi et/ou un gain de mobilité pour le salarié.

Attaché commercial
Vendeur télévendeur
Chauffeur-livreur
Magasinier
Manager de proximité

VAE : la marche à suivre

- **Retirer un dossier de « recevabilité »** auprès de l'organisme certificateur : directement sur internet pour un titre professionnel du ministère chargé de l'Emploi (formulaire Cerfa n°12818*01 à télécharger sur www.vae.gouv.fr/ Comment se déroule une démarche de VAE ?) et auprès de la CCI pour un titre du réseau Negoventis.

- **Retourner le dossier par courrier** à l'organisme certificateur.

Dans les 2 mois, le candidat reçoit une réponse indiquant les conditions, le lieu, la ou les date(s) de l'évaluation des compétences acquises. L'absence de réponse vaut refus de la demande (motifs fréquents : expérience insuffisante ou sans rapport avec le titre demandé, absence totale ou partielle de pièces justificatives...).

- **Constituer le dossier de présentation de l'expérience professionnelle.**

À ce stade, le candidat à la VAE a tout intérêt à se faire accompagner dans sa démarche par la CCI ou par le centre AFPA le plus proche, avec des financements d'Intergrors.

- **Se présenter à l'épreuve d'évaluation des compétences acquises.** Il s'agit le plus souvent d'un entretien avec un jury composé de représentants de la profession qui peut être précédé d'une mise en situation professionnelle. À l'issue de l'entretien final, le jury statue sur l'octroi du titre (attribution de l'ensemble ou d'une partie des CCP qui composent le titre).



Qu'est-ce qu'une certification professionnelle ?

Les certifications professionnelles attestent de la maîtrise par un salarié des compétences, aptitudes et connaissances nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle qualifiée.

Enregistrés dans le Répertoire national des Certifications Professionnelles (RNCP), les titres et CQP des Commerces de gros sont **reconnus sur l'ensemble du territoire.**

Ils sont **accessibles dans le cadre de la formation continue, du contrat ou de la période de professionnalisation et de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**, qui permet d'obtenir tout ou partie d'une certification, à condition de bénéficier d'une expérience - professionnelle ou bénévole - en rapport avec le métier visé.

PANORAMA DES CERTIFICATIONS DE VOS MÉTIERS

Certificats de qualification professionnelle (CQP)

- **6 certificats de qualification professionnelle (CQP)**, créés par les partenaires sociaux de votre branche et délivrés par un jury paritaire composé des représentants d'employeurs et de salariés de la profession :
- « Vente itinérante »,
- « Vente sur site »,
- « Relation commerciale à distance »,
- « Manager d'équipe itinérante »,
- « Manager d'équipe sédentaire »,
- « Responsable d'unité commerciale ».

Titres à finalité professionnelle

- **Deux familles de titres sélectionnés par les partenaires sociaux de la branche :**

- Les titres professionnels du ministère du Travail - DGEFP, élaborés par des commissions composées de représentants des employeurs, des organisations syndicales et des pouvoirs publics. Les formations sont dispensées par l'AFPA ou des centres agréés par le ministère chargé de l'Emploi.

- Les titres des Chambres de Commerce et d'Industrie de France (CCI) dispensées par le réseau national Negoventis, mis en place par les CCI soit environ 80 instituts répartis sur tout le territoire.



22 titres à finalité professionnelle et 6 CQP des Commerces de gros



		CENTRES DE FORMATION & INFORMATIONS PRATIQUES	FICHE N°
Attaché(e) commercial(e)	→ CQP Vente itinérante	www.cgicampus.fr • www.observatoire.intergros.com	
	Titre Attaché(e) commercia(e)l (CCI de France)	Réseau Negoventis • www.negoventis.cci.fr	ATC-1
	TP Attaché(e) commercial(e) (Ministère chargé de l'Emploi)	Centres AFPA • www.afpa.fr Centres « agréés » • www.observatoire.intergros.com	ATC-1
	TP Négociateur(trice) technico-commercial(e) (Ministère chargé de l'Emploi)	Centres AFPA • www.afpa.fr Centres « agréés » • www.observatoire.intergros.com	ATC-2
	TP Assistant(e) commercial(e) (Ministère chargé de l'Emploi)	Centres AFPA • www.afpa.fr Centres « agréés » • www.observatoire.intergros.com	ATC-3
Vendeur(se) Télévendeur	TP Assistant(e) import-export (Ministère chargé de l'Emploi)	Centres AFPA • www.afpa.fr Centres « agréés » • www.observatoire.intergros.com	ATC-3
	→ CQP Vente sur site	www.cgicampus.fr • www.observatoire.intergros.com	
	Titre Conseiller(ère) de vente (CCI de France)	Réseau Negoventis • www.negoventis.cci.fr	V-1
	TP Vendeur(se) conseil en magasin (Ministère chargé de l'Emploi)	Centres AFPA • www.afpa.fr Centres « agréés » • www.observatoire.intergros.com	V-1
	→ CQP Relation commerciale à distance	www.cgicampus.fr • www.observatoire.intergros.com	
Chauffeur- livreur	TP Relation client à distance (Ministère chargé de l'Emploi)	Centres AFPA • www.afpa.fr Centres « agréés » • www.observatoire.intergros.com	V-2
	TP Employé(e) commercial en magasin (Ministère chargé de l'Emploi)	Centres AFPA • www.afpa.fr Centres « agréés » • www.observatoire.intergros.com	V-3
	TP Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur tous véhicules (Ministère chargé de l'Emploi)	Centres AFPA • www.afpa.fr Centres « agréés » • www.observatoire.intergros.com	CL-1
	TP Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur (Ministère chargé de l'Emploi)	Centres AFPA • www.afpa.fr Centres « agréés » • www.observatoire.intergros.com	CL-1
	TP Conducteur(trice)-livreur(euse) sur véhicule utilitaire léger (Ministère chargé de l'Emploi)	Centres AFPA • www.afpa.fr Centres « agréés » • www.observatoire.intergros.com	CL-2
Magasinier	TP Agent(e) magasinier(ière) (Ministère chargé de l'Emploi)	Centres AFPA • www.afpa.fr Centres « agréés » • www.observatoire.intergros.com	M-1
	TP Cariste d'entrepôt (Ministère chargé de l'Emploi)	Centres AFPA • www.afpa.fr Centres « agréés » • www.observatoire.intergros.com	M-2
	TP Préparateur(trice) de commandes en entrepôt (Ministère chargé de l'Emploi)	Centres AFPA • www.afpa.fr Centres « agréés » • www.observatoire.intergros.com	M-3
	TP Technicien(ne) d'exploitation en transports terrestre de marchandises (Ministère chargé de l'Emploi)	Centres AFPA • www.afpa.fr Centres « agréés » • www.observatoire.intergros.com	M-4
Manager de proximité	SPÉCIALITÉ « COMMERCIALE »		
	→ CQP Manager d'équipe itinérante	www.cgicampus.fr • www.observatoire.intergros.com	
	→ CQP Manager d'équipe sédentaire	www.cgicampus.fr • www.observatoire.intergros.com	
	→ CQP Responsable d'unité commerciale	www.cgicampus.fr • www.observatoire.intergros.com	
	TP Gestionnaire de petite ou moyenne structure (Ministère chargé de l'Emploi)	Centres AFPA • www.afpa.fr Centres « agréés » • www.observatoire.intergros.com	MP-1
	TP Superviseur(se) relation client à distance (Ministère chargé de l'Emploi)	Centres AFPA • www.afpa.fr Centres « agréés » • www.observatoire.intergros.com	MP-2
TP Manager d'univers marchands (Ministère chargé de l'Emploi)	Centres AFPA • www.afpa.fr Centres « agréés » • www.observatoire.intergros.com	MP-3	
Manager de proximité	SPÉCIALITÉ « LOGISTIQUE »		
	TP Technicien(ne) en logistique d'entreposage (Ministère chargé de l'Emploi)	Centres AFPA • www.afpa.fr Centres « agréés » • www.observatoire.intergros.com	MP-4
	TP Technicien(ne) supérieur(e) en méthodes et exploitation logistique (Ministère chargé de l'Emploi)	Centres AFPA • www.afpa.fr Centres « agréés » • www.observatoire.intergros.com	MP-5
TP Technicien(ne) supérieur(e) en transport logistique (option transport terrestre / option transitaire aérien et maritime) (Ministère chargé de l'Emploi)	Centres AFPA • www.afpa.fr Centres « agréés » • www.observatoire.intergros.com	MP-6	

PLUS D'INFORMATIONS ?

Consultez les fiches détaillées sur www.observatoire.intergros.com et www.intergros.com : descriptif de l'emploi préparé, composition du titre, contenu de la formation, conditions de délivrance, interlocuteurs..., l'essentiel à connaître avant de s'engager dans une formation.

Gros plan sur les titres à finalité professionnelle

Obtenir un titre : comment procéder ?

1. Choisir un titre correspondant aux besoins du salarié et de l'entreprise.
2. Inscrire le salarié auprès d'un organisme de formation : centre de formation AFPA (www.afpa.fr), Negoventis (www.negoventis.cci.fr) ou centre de formation agréé dans votre région (www.observatoire.intergros.com - Cf. Fiches titres à télécharger).
3. Définir l'organisation et le contenu de la formation en lien avec l'organisme de formation sélectionné.
4. Désigner un tuteur chargé d'accompagner le salarié en contrat ou en période de professionnalisation.
5. Demander une prise en charge financière à Intergros. De nombreuses possibilités de financement existent, en fonction du dispositif choisi, des dispositions prévues par les accords de branche et des modalités arrêtées par les instances paritaires d'Intergros.

Pour plus d'informations, consulter www.intergros.com

Comment se déroule la formation ?

Avant. Les compétences et acquis professionnels du salarié sont évalués avant le démarrage de la formation. La durée et le contenu de la formation sont fixés en tenant compte du profil de poste et de l'évaluation des acquis du salarié.

Pendant. Le contenu de la formation est calé sur des situations concrètes de travail. La formation se déroule le plus souvent en plusieurs sessions organisées au cours de l'année. La durée de formation est fixée en fonction du profil de chaque candidat.

Après. Les épreuves d'évaluation sont conduites, pour l'essentiel, autour de situations de travail observables : mise en situation professionnelle, évaluation sur site... Le candidat obtient un ou plusieurs modules, en fonction du titre visé. Chaque module valide un ensemble de compétences correspondant à une activité professionnelle du métier exercé.

Quel(s) dispositif(s) mobiliser ?

Le plan de formation. Un outil de gestion de la formation qui concerne tous les salariés de l'entreprise, quelle que soit leur ancienneté ou leur contrat de travail. Il est défini chaque année par l'employeur, en fonction des besoins de l'entreprise et de la situation de chacun des salariés.

→ Pour tous vos projets de formation, sans restriction.

Le contrat de professionnalisation. Une formule souple d'embauche associant travail en entreprise et formation en alternance, destinée à un large public, sans condition de formation initiale, ni d'âge.

→ Pour préparer de nouveaux collaborateurs aux spécificités de vos métiers.

La période de professionnalisation. Un dispositif de formation en alternance destiné à certains salariés de l'entreprise, pour favoriser leur maintien dans l'emploi grâce à l'acquisition de nouvelles qualifications.

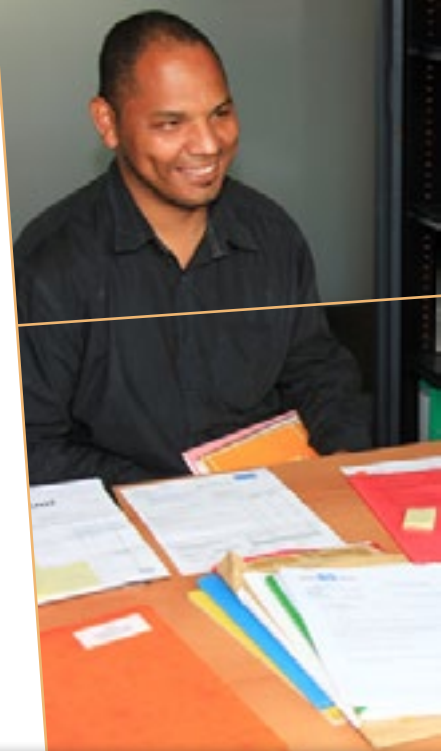
→ Pour actualiser les compétences de vos collaborateurs, préparer leur seconde partie de carrière...

Le compte personnel de formation (CPF). Un crédit d'heures de formation cumulable sur plusieurs années, ouvert à tous.

→ Pour des projets de formation initiés par le salarié.

La validation des acquis de l'expérience (VAE). Une opportunité pour chaque salarié de transformer son expérience en certification, et pour l'entreprise, d'améliorer les qualifications et la reconnaissance du personnel, de mobiliser et fidéliser des salariés en les aidant à progresser professionnellement, de réduire les durées et les coûts de formation...

→ À associer à des dispositifs comme la période de professionnalisation ou le CPF pour des parcours de formation personnalisés, moins longs, donc moins coûteux.



ET POUR LES CQP ?

1. Identifier le CQP adapté aux besoins du salarié et de l'entreprise.
2. Prendre contact avec l'organisme de gestion des CQP pour inscrire le candidat : CGI Campus (www.cgicampus.fr).
3. Choisir un tuteur et un évaluateur (interne ou externe).
4. Planifier les étapes du parcours du salarié dans l'entreprise.

Pour plus d'informations, consulter la plaquette dédiée aux CQP des commerces de gros sur www.intergros.com

**NOS CONSEILLERS
SONT À VOTRE
SERVICE,
N'HÉSITÉS PAS
À LES CONTACTER...**

GRAND-NORD

Parc des Prés - Bâtiment L
29 rue Denis Papin
59650 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. : 03 62 28 30 55

GRAND-EST

15 rue Jacobi Netter
Parc des Forges
67200 Strasbourg
Tél. : 03 90 40 27 50

CENTRE-EST

Parc Valad - 1 rue des Vergers
Bâtiment 6, Hall B
69760 Limonest
Tél. : 04 26 55 39 30

MÉDITERRANÉE

350 avenue Guilibert de la Lauzière
Parc Club du Golf - Bâtiment 19
13290 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 97 63 10

SUD-OUEST

Immeuble « Porte de Bègles »
Bâtiment A, 1 quai Wilson
33130 Bègles
Tél. : 05 57 81 42 70

GRAND-OUEST

10 bis avenue Henri Fréville
35200 Rennes
Tél. : 02 99 35 56 00

GRAND-ÎLE-DE-FRANCE

29 promenade Michel Simon
93160 Noisy-le-Grand
Tél. : 01 78 78 34 60



COMMERCE DE GROS
ET INTERNATIONAL

observatoire.intergros.com

Immeuble Le Triptyque
12 avenue André-Marie Ampère - CS 60067
77447 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél. : 01 60 95 44 44

**DOCUMENT RÉALISÉ
PAR L'OBSERVATOIRE DES MÉTIERS D'INTERGROS**

**À LA DEMANDE DE LA COMMISSION
PARITAIRE NATIONALE POUR L'EMPLOI
ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DES COMMERCE DE GROS**

**Contact secrétariat de la CPNEFP
de la CCN n°3044**

CGI - 18 rue des Pyramides
75001 Paris
Tél. : 01 44 55 35 00 - cgi@cgi-cf.com

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

CGI : www.cgi-cf.com
FEDA : www.feda.fr
FEDIN : www.fenetec.com
FENSOPA : www.fenscopa.com
FGFP : fgfpfrance@aol.com
FGME : www.fgme.fr
FNAS : www.fnas.fr
FNCPLA : www.fncpla.com
FND : www.federation-decoration.fr
FNGFP : fgfpfrance@aol.com
NAVSA : www.navsa.fr
PRS : www.ufipa.fr
SNDP : www.cgi-cf.com
SNGFGBT : www.cgi-cf.com
SYNDIGEL : www.syndigel.org
UCAPLAST : www.ucaplast.fr
UNCGFL : www.uncgfl.fr
UPCP : www.upcp.fr
VCI : www.cgi-cf.com

ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIÉS

CFDT : www.cfdt-services.fr
CFE CGC AGRO : www.cfecgcagro.net
CFE CGC FNECS : www.fnecs.fr
CFTC CSFV : www.csfv.fr
CGT : www.commerce.cgt.fr
FEC FO : www.fecfo.fr
FGTA FO : www.fgtafo.fr